



**HAL**  
open science

# LA MESURE DES STRUCTURES FAMILIALES AU NIVEAU INFRANATIONAL

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. LA MESURE DES STRUCTURES FAMILIALES AU NIVEAU INFRANATIONAL. Jean-Pierre Bardet, François Lebrun, René Le Mée. Mesurer et comprendre. Mélanges à Jacques Dupâquier, Presses Universitaires de France, pp.147-172, 1993, 978-2130450962. 10.3917/puf.barde.1993.01.0147 . halshs-01661135

**HAL Id: halshs-01661135**

**<https://shs.hal.science/halshs-01661135>**

Submitted on 11 Dec 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## *La mesure des structures familiales au niveau infra-national*

GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT

Dans l'organisation administrative et politique de la France, un phénomène majeur des années 1980 aura été la décentralisation. En vertu des lois des 2 mars 1982, 7 janvier et 22 juillet 1983 qui leur ont transféré de nombreuses compétences, le champ des responsabilités des élus locaux s'est étendu à des domaines qui relevaient auparavant de l'État : action sociale et santé, culture, enseignement, environnement, transports scolaires... Les conseils généraux, assemblées départementales, et les conseils régionaux sont devenus de véritables lieux de pouvoir sur les territoires dont ils ont la charge. Le développement des compétences locales a été en quelque sorte symbolisé par la décision d'un parlementaire, pour respecter la loi anticumul, de donner préférence à la présidence d'un Conseil général et à la mairie d'une grande ville en abandonnant son siège à l'Assemblée nationale. Une telle décision aurait été inimaginable avant les lois de décentralisation, les mandats nationaux primant alors toujours les mandats locaux.

Une des conséquences de cette évolution est d'exiger, par exemple, en matière d'aménagement du territoire pour les régions, ou en matière sociale pour les départements, une meilleure connaissance de la population administrée en vue des prises de décision et notamment des éléments budgétaires.

La décentralisation rend plus impérieuse la collecte des informations à un niveau infra-national. Les sollicitations à ce sujet deviennent de plus en plus fréquentes. En conséquence, il est de plus de plus courant que des collectivités territoriales commandent des études sur les réalités quantitatives de leur zone géographique afin d'avoir des éléments permettant d'aider à la prise de décisions.

Les données concernant l'évolution démographique sont diffusées régulièrement par l'INSEE, notamment dans le *Bulletin mensuel de Statistiques*, dans la publication annuelle intitulée « La situation démographique » éditée dans le périodique *INSEE Résultats*, série « Démographie et Société » depuis 1988, antérieurement intitulée *Les collections de l'INSEE*, Série « Démographie et emploi ». Les projets de lois de finance comprennent également chaque année

en annexe un épais volume intitulé *Statistiques et indicateurs des régions françaises (SIRF)*.

L'ensemble de ces éléments, qui s'ajoutent aux publications des recensements, permet de prendre une bonne mesure de l'état et des évolutions des populations à un niveau infra-national, plus précisément régional et départemental. Il demeure cependant une incertitude non négligeable sur l'effectif des populations pendant les périodes inter-censitaires, devant la difficulté d'appréhender les mouvements migratoires. Deux exemples mettent en évidence cette difficulté.

Ainsi, l'INSEE évaluait la population du département de l'Aveyron au 1<sup>er</sup> janvier 1990 à 275 100 habitants<sup>1</sup>. Le recensement de 1990 en a dénombré 270 140. Il est donc certain que la population de l'Aveyron avait été surestimée par méconnaissance de l'importance du solde migratoire négatif, car ce département n'a pas perdu près de 5 000 habitants entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 5 mars 1990, date du recensement. Cela signifie notamment que les taux de natalité indiqués pour les années antérieures à 1990 et postérieurs à 1982 sont à corriger.

Quant à la Haute-Garonne, sa population était évaluée à 874 200 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 1990 et à 925 962 au 5 mars. Ce département n'a certainement pas acquis 51 800 habitants, soit une augmentation de 6 %, en neuf semaines. La raison de cette différence provient d'une sous-estimation du bilan migratoire positif de la Haute-Garonne depuis le recensement précédent de 1982<sup>2</sup>. Elle s'explique par la méthode employée, qui repose sur l'évaluation de la population à partir du dernier recensement disponible, en ajoutant les données de l'état civil, puis une estimation du solde migratoire à partir des tendances intercensitaires des deux derniers recensements connus.

L'appréhension des structures familiales est nécessaire pour diverses politiques. Car ces structures ont des liens directs par exemple avec les dépenses d'aide sociale des départements. Celles-ci sont en effet d'autant plus importantes lorsque les solidarités familiales ne parviennent pas à s'exercer, mettant les individus en situation d'isolement ou en difficulté. Or l'aide sociale départementale s'est élevée à 42,8 milliards de francs en 1986 pour la totalité des départements. Ce qui représente 42,6 % des dépenses réelles de fonctionnement des départements<sup>3</sup>. Même si cette aide sociale concerne trois volets principaux — l'aide sociale à l'enfance, les personnes âgées et les handicapés — elle n'en est pas moins sensible aux évolutions familiales. Les budgets des départements ne sont pas indépendants du nombre d'enfants ou de la composition des familles habitant le département.

Comment alors en avoir connaissance ? On dispose des données globales

1. *Bulletin mensuel de statistiques*, juin 1990, p. 87.

2. Gérard-François Dumont, *L'évolution démographique et familiale de la région Midi-Pyrénées*, Conseil régional, Toulouse, 1990, p. 24.

3. *L'aide sociale départementale 1984-1987*, Analyse des comptes et budgets des Départements, Assemblée des Présidents des Conseils généraux de France (APCG), 1989, p. 6.

fournies par l'INSEE de façon périodique, ensuite il y a l'ensemble des résultats obtenus à la suite des recensements. Mais comme ces éléments quantitatifs ont leurs limites, il est intéressant d'examiner si d'autres sources ne permettraient pas d'obtenir des chiffres complémentaires.

## 1. LES SOURCES PÉRIODIQUES ET LEURS LIMITES

Différents indicateurs régulièrement publiés livrent des informations globales sur l'évolution des structures familiales au niveau infra-national.

### 1. UNE PUBLICATION ANNUELLE

Dans un chapitre intitulé « Résultats par département et par région » la publication annuelle de l'INSEE consacrée à la situation démographique<sup>4</sup> fournit une quinzaine de tableaux consignant notamment les mariages, les divorces, les nés vivants, l'âge au mariage, le nombre de mariages légitimant des enfants avec le nombre d'enfants ainsi légitimés. Ces éléments permettent de mesurer l'attitude devant la nuptialité et devant la légitimation d'enfants, mais non véritablement les structures familiales.

### 2. LES RECENSEMENTS

Il convient alors de se reporter aux résultats du recensement. Ils donnent le nombre de familles et le nombre d'enfants de 0 à 16 ans par famille, celle-ci étant définie comme « un groupe comprenant au moins deux personnes et constitué soit d'un couple et, le cas échéant, de ses enfants, soit d'une personne sans conjoint et de ses enfants (famille monoparentale). Dans cette définition, le terme "enfant" s'applique à des enfants célibataires, âgés de moins de 25 ans, n'ayant pas eux-mêmes de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage. Les couples sont des couples de fait : les conjoints peuvent être mariés ou non<sup>5</sup> ».

Un tableau distingue la population par sexe, âge, état matrimonial (et catégories de communes). Par exemple, au recensement de 1982, 49,2 % des

4. Cf. par ex. Christine Couet et Yves Court, La situation démographique en 1988, *INSEE Résultats*, n<sup>os</sup> 78-79, Démographie-Société, n<sup>os</sup> 3-4, juillet 1990 et La situation démographique en 1989, *INSEE Résultats*, Démographie-Société, n<sup>os</sup> 11-12, mai 1991.

5. *Recensement général de la population de 1982, Résultats du sondage au 1<sup>er</sup> avril*, Ménages-familles, Paris, INSEE, p. 40.

habitants de sexe masculin des Yvelines étaient mariés, 47,0 % célibataires, 1,5 % veufs et 2,3 % divorcés (tableau D3 du fascicule Ile-de-France).

Un autre tableau permet de savoir comment se répartissent les enfants de moins de 16 ans. Hormis ceux qui sont en internat, la majorité vit dans une « famille avec couple », mais 3,6 à 11,8 % selon les âges vivent dans une famille « monoparentale » (tableau D4).

Les familles des Yvelines, au nombre de 317 348 (tableau D16), se répartissent en « familles comprenant un couple » — 297 596, soit 93,7 % — et « familles monoparentales » — 20 152, soit 6,3 %. Ces dernières sont classées sous quatre rubriques — célibataires, mariés, veufs et divorcés — et sont distinguées dans chaque sexe.

Quant à la composition des familles, elle est connue en ce qui concerne le nombre d'enfants de 0 à 16 ans. Toujours dans les Yvelines au recensement de 1982, 44,4 % des familles sont sans enfants, 25,4 % ont un enfant, 20,9 deux enfants, 6,8 trois enfants, 1,7 quatre enfants et 0,8 cinq enfants et plus. Le nombre moyen d'enfants de 0 à 16 ans est donc de 0,99 par famille.

Ces photographies de l'état des structures familiales à la date du recensement ne donnent qu'un aperçu de ces structures tous les sept ou huit ans, des recensements ayant eu lieu en 1954, 1962, 1968, 1975, 1982 et 1990 pour le 32<sup>e</sup>. Elles mélangent sur une seule épreuve des familles en cours de constitution, où les parents sont jeunes, et d'autres où il ne reste plus que le ou les parents après le départ des enfants. Pour mieux connaître la dynamique des familles, l'INSEE a effectué, à l'occasion du dernier recensement, une enquête spécifique.

### 3. L'ENQUÊTE FAMILLES

Cette enquête a pour objectif de calculer des indices synthétiques de fécondité par catégorie sociale, d'observer le calendrier de constitution des familles en introduisant une approche rétrospective. Le questionnaire (Bulletin n° 32 du recensement) concerne des femmes de 18 à 35 ans. Il « ne comporte que des questions de fait, fournit le calendrier des naissances et de la vie matrimoniale<sup>6</sup> ».

Mais cette enquête, réalisée depuis le recensement de 1954, ne touche qu'une femme sur cinquante, soit 300 000 environ. Si elle a un intérêt indiscutable pour l'étude des structures familiales au plan national, elle est insuffisante pour obtenir des approches locales satisfaisantes. Elle pourrait cependant, selon son responsable, permettre à la rigueur certaines analyses au niveau régional<sup>7</sup>.

6. Guy Desplanques, Colloque national « Recherches et familles », rapport des groupes préparatoires, janvier 1983, annexe 1-6.

7. Réponse faite par Guy Desplanques lors d'une journée d'étude organisée par le Comité national français de l'UIESP, le 23 novembre 1990.

L'évolution du nombre d'enfants par famille, comme celle de la composition des familles, restent assez méconnues. Y a-t-il d'autres sources permettant d'approcher cette question ?

Nous avons effectué une recherche à l'aide des fichiers existant dans des organismes de Sécurité sociale et des statistiques tenues dans divers établissements d'enseignement.

## 2. LA RECHERCHE DE NOUVELLES SOURCES

Dans une première approche, nous avons pensé qu'il fallait trouver des fichiers contenant une grande partie de la population. D'où l'idée d'avoir recours à ceux des caisses primaires d'assurance-maladie (CPAM).

### 1. UNE FAUSSE PISTE : LES CPAM

Depuis la généralisation de la sécurité sociale intervenue en 1978, ces caisses connaissent la quasi-totalité des familles, et le mécanisme des ayants droit devrait permettre d'appréhender leur composition. La réalité statistique est cependant différente. D'abord une partie des assurés sociaux relève d'autres régimes que le régime général. Ensuite, les fichiers des CPAM se révèlent inexploitable pour connaître le nombre des mariés, avec ou sans enfants, le nombre des célibataires...

En effet les caisses du régime général ne peuvent connaître ni le nombre de leurs assurés sociaux, ni celui des ayants droit. Le nombre d'assurés décomptés dans leurs fichiers peut être supérieur à la population du département concerné. Trois raisons expliquent ce fait.

D'une part, aucune formule de radiation préalable de la prise en charge par une caisse n'étant prévue, le fichier peut contenir des noms d'assurés ayant quitté le département. D'autre part, une même personne peut être prise en compte deux fois dans les fichiers de la caisse, en qualité tantôt d'assuré, tantôt d'ayant droit. Un exemple est celui du conjoint ou d'un enfant ayant droit ayant travaillé ou travaillant épisodiquement. Enfin, la Commission nationale Informatique et Libertés, dans le cadre de sa mission de surveillance des fichiers, n'autorise pas le tri des fichiers des différentes caisses pour leur mise à jour. Elle a cependant admis la constitution d'un répertoire des affiliés du régime général, à l'exclusion des ayants droit, afin de permettre à la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés de préparer les listes d'électeurs aux conseils d'administration.

Aucune information détaillée ne peut être obtenue à partir de ce répertoire, notamment au sujet des ayants droit, ce qui empêche tout examen des

structures familiales. Sa destruction est d'ailleurs prévue dès l'expiration des délais de recours contentieux après les élections.

Les cotisants, électeurs, administrateurs d'une caisse du régime général ne peuvent donc connaître ni le nombre, ni la répartition des bénéficiaires de la caisse. Tout au plus les caisses peuvent-elles évaluer, pour se comparer entre elles, le nombre total de leurs assurés actifs au cours d'une année civile. Pour cela, considérant que tout le monde dépend d'un régime d'assurance-maladie, elles soustraient de l'effectif de la population du département donné par l'INSEE le nombre des affiliés à un autre régime, considéré comme fiable.

La connaissance des structures familiales ne pouvant être appréhendée par les caisses primaires d'assurance-maladie, il faut interroger d'autres institutions, même si celles-ci ne possèdent, de par leur mission, que des informations moins nombreuses.

## 2. LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Les CAF du régime général ont en effet des fichiers moins importants, car elles ne connaissent que les personnes ou familles bénéficiaires d'une ou plusieurs des prestations prévues par la réglementation. La mise à jour de leurs fichiers est relativement complexe. Autant l'affiliation d'une personne à la CPAM est durable (car la maladie est toujours un risque potentiel), autant la famille peut connaître des changements.

Ainsi un chef de famille va être inscrit à l'occasion d'une naissance pour l'allocation pour jeune enfant (APJE). La durée de son inscription dépendra des revenus de la famille puisque la durée de versement de l'APJE est fondée sur des critères de ressources qui s'accompagnent inévitablement d'effets de seuil. Si la famille ne compte pas d'autre enfant, elle n'aura peut-être plus de justification à rester inscrite dans les fichiers de la caisse. C'est-à-dire que ces fichiers sont loin de contenir la totalité des familles des départements qu'elles desservent. Ils recouvrent cependant une proportion importante de la population, proportion qu'il est possible de calculer les années de recensement.

Les CAF établissent chaque année le compte de l'ensemble de leurs bénéficiaires ainsi que des prestations fournies. Ce bilan donne en particulier le nombre des familles allocataires. Mais on ne peut tirer aucune conclusion utile de l'évolution de ce nombre au cours de la décennie 1980. Cela s'explique d'une part par les modifications fréquentes des modalités et du champ d'application des différentes prestations. D'autre part, on peut constater l'arrivée dans le régime général d'allocataires venant d'autres régimes. Enfin, les variations du nombre des familles allocataires dépendent du solde migratoire, positif ou négatif, du département concerné.

Même si on ne peut guère tirer de conclusions de l'évolution du nombre des familles allocataires, ces bilans sont intéressants dans la mesure où ils

offrent une décomposition des familles selon le nombre d'enfants qu'elles comptent. Mais même cet inventaire a une portée limitée, car le nombre de familles allocataires n'ayant qu'un enfant ne correspond pas à la réalité en raison des modalités des prestations familiales.

D'où l'idée, pour apprécier l'évolution de la composition des familles, de choisir comme référence une prestation ayant conservé un critère d'application identique à travers le temps. C'est le cas des allocations familiales, c'est-à-dire la partie des prestations familiales qui contribue à la compensation des charges entre toutes les familles. Ces allocations n'ont pas connu de modifications de législation depuis les lois de 1975 et 1978, même si des variations des coefficients appliqués à la base mensuelle sont intervenues quelques fois.

Les textes de 1978 n'ont d'ailleurs pas modifié le principe des allocations familiales. Ils les ont généralisées à toute la population et ils ont instauré l'uniformisation des droits, les mêmes droits étant reconnus à toutes les familles quelle que soit leur appartenance socio-professionnelle. L'examen de la ventilation par taille des familles des bénéficiaires est donc assez représentatif de l'évolution de la composition des familles d'un département, puisque le critère qui fait entrer les familles dans cette catégorie — le fait d'élever deux enfants ou plus — n'a pas varié.

La connaissance des structures familiales, à côté du nombre d'enfants par famille, inclut l'approche des « familles monoparentales ». Le nombre de celles-ci est connu au niveau infra-national les années du recensement. Y a-t-il des sources possibles dans les périodes intercensitaires ?

Les CAF du régime général incluent dans leurs fichiers de familles allocataires à la fois les « familles avec couple » et les « familles monoparentales », sans toutefois donner une décomposition entre ces deux types. Cependant il existe une image partielle des familles monoparentales, mais qui n'est pas forcément représentative, dans la mesure où l'une des allocations versées par les CAF, l'allocation de parent isolé (API), est versée exclusivement à ce type de familles. Cette allocation différentielle, qui est le plus souvent versée en intégralité en l'absence de revenus du bénéficiaire, est attribuée à toute personne seule ayant un ou plusieurs enfants à charge. Elle peut également être versée à une femme enceinte seule. Créée en 1977, cette allocation avait pour objectif de venir en aide au parent seul, veuf, divorcé, séparé, abandonné ou célibataire<sup>8</sup>.

L'interprétation de l'évolution du nombre des bénéficiaires de l'API dans un département est difficile car elle dépend de nombreux critères : conditions économiques, évolution démographique, attitude devant la nuptialité, modification des critères du champ d'application de l'API... Par contre, on peut admettre que l'évolution du nombre des bénéficiaires de cette prestation par rapport au nombre total des allocataires de la CAF a un sens. En effet, si le pourcentage est en hausse, cela peut s'interpréter comme une augmentation

8. Cf. Gérard-François Dumont, La situation matrimoniale en France des familles monoparentales à revenus faibles ou sans revenus, *Population*, 47 (4), 1992, p. 1045-1051.



du nombre des familles monoparentales ayant des revenus faibles ou nuls parmi l'ensemble des familles.

De plus, les CAF distinguent les bénéficiaires de l'API selon leur statut familial : célibataires, veufs, divorcés, séparés, quatre catégories guère éloignées des quatre catégories de familles monoparentales données lors des recensements : célibataires, mariés, veufs, divorcés.

La structure des familles monoparentales peut donc être approchée annuellement par ces statistiques, même si elles ne concernent que des familles monoparentales en difficulté économique et relevant du régime général : il s'agit bien de l'une des composantes des structures familiales d'un département.

### 3. LES AUTRES RÉGIMES DE PRESTATIONS FAMILIALES

En dehors des CAF, il est possible d'obtenir des statistiques semblables d'autres caisses versant des prestations familiales à des affiliés ne relevant pas du régime général. En particulier, dans les départements ruraux, il est intéressant de recueillir les données de la Mutualité sociale agricole, MSA, qui sert à la fois de régime maladie, de régime famille et de régime vieillesse pour les agriculteurs. La MSA assure le versement des prestations familiales à ses ressortissants selon les mêmes règles que les CAF. Cependant, les données obtenues sont normalement moins représentatives de la population, puisque la MSA concerne une population liée à une activité professionnelle déterminée.

Additionnant les données du régime général et du régime MSA, on obtient un échantillon encore plus grand de la population. Le régime général couvre en moyenne 80 % des allocations familiales versées par l'ensemble des régimes de la branche famille et la MSA 6,5 %. L'addition des deux représente donc 86,5 %, laissant ainsi la loi des grands nombres s'exercer encore mieux.

Les fichiers des organismes prestataires de prestations familiales permettent donc d'approcher plusieurs aspects des structures familiales pendant les périodes intercensitaires.

Mais il existe également une autre source.

### 4. L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE

En effet, au-delà du nombre d'enfants par famille, un aspect de la connaissance des structures familiales consiste à préciser l'âge des enfants. Le recensement se limite aux enfants de moins de 16 ans, alors que les CAF prennent également en compte des enfants plus âgés lorsqu'ils ouvrent droit à prestation, ce qui est le cas notamment pour les 16-20 ans continuant de suivre une scolarité.

Or il y a une tranche d'âge particulièrement bien connue au niveau infra-

national, ce sont les élèves suivant l'enseignement élémentaire. Recherchant la perfection, il faudrait dans l'idéal ne tenir compte que des enfants domiciliés, des scolaires habitant dans un département pouvant fréquenter une école extérieure à ce département et *vice versa*. Mais cela est très rare dans le primaire, contrairement au secondaire. Les élèves de l'enseignement élémentaire sont pratiquement tous scolarisés dans leur département de domicile. Les exceptions éventuelles concernent des enfants de familles frontalières, ou des enfants handicapés qui n'ont pu trouver un accueil correspondant à leurs besoins que dans un autre département.

L'enseignement élémentaire correspond à la tranche d'âge 6-11 ans, même si les quelques élèves en avance et les redoublants peuvent élargir cette tranche. La connaissance du nombre d'élèves dans l'enseignement élémentaire donne donc l'évolution du nombre d'enfants correspondant à l'âge de cet enseignement.

Pour obtenir ce nombre, on doit évidemment prendre en compte l'ensemble des écoles élémentaires, enseignement public et enseignement privé. Cela permet de savoir si, dans les structures familiales, la tranche d'âge 6-11 ans est en augmentation ou en diminution. Il serait intéressant d'examiner ces chiffres en fonction du nombre de familles, ou de la population, mais le premier, comme nous l'avons vu, n'est pas disponible pour les années intercensitaires. Quant à la population du département pour ces mêmes années, elle n'est pas totalement fiable en raison de la méconnaissance des mouvements migratoires évoquée ci-dessus.

Ainsi, notre recherche nous a permis de proposer l'utilisation de nouvelles sources permettant d'approcher l'évolution des structures familiales au stade infra-national. Il convient désormais de les tester en les mettant en pratique et ainsi d'examiner dans quelle mesure il est possible de valider notre démarche.

### 3. UNE APPROCHE DE L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES FAMILIALES DÉPARTEMENTALES EN COMPLÉMENT DES RECENSEMENTS

La quasi-totalité des résultats ci-après porte sur un département français de la région Pays de Loire : la Vendée. Ce département, chiffré à 510 000 habitants pour 6 971 km<sup>2</sup> lors du recensement de 1990, est un choix intéressant car il a un effectif moyen par rapport à l'ensemble des départements français. De plus, il a deux caractéristiques qui contraignent à affiner l'étude : son importance agricole, d'où découle celle de la MSA, et le poids non négligeable de l'enseignement privé.

## 1. L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS PAR FAMILLE...

A partir de la statistique des bénéficiaires établie par la CAF au 31 décembre de chaque année, il est possible de dresser un tableau qui indique les pourcentages des différentes familles selon leur composition.

L'augmentation du nombre des familles allocataires en Vendée pourrait laisser croire que les familles de trois enfants de la CAF<sup>9</sup> ont augmenté de 1982 à 1990. Mais cette augmentation, réelle pour les travaux de gestion de la CAF de Vendée, n'est pas signifiante et est même contraire à la réalité de l'évolution sociologique vendéenne : elle résulte d'abord des variations des modalités et du champ d'application des différentes prestations. La CAF bénéficie en outre chaque année d'apports de familles qui relevaient d'autres régimes (régime agricole, régime de la fonction publique, régimes spéciaux) ou liés à des migrations de population.

Le tableau met en évidence une diminution du nombre des familles nombreuses (trois enfants et plus) dans le total des familles bénéficiaires des allocations familiales<sup>10</sup>.

La proportion des familles de deux enfants augmente de 4,6 % en six ans, de 1982 à 1988, ce qui n'est pas négligeable. Le poids relatif des familles nombreuses diminue en contrepartie. Cependant, le nombre de familles de trois enfants augmente très légèrement (1,2 %) en raison d'une baisse plus forte des familles de quatre enfants et plus (- 25 %), de 7,43 à 5,56 %.

Quant aux familles de cinq enfants et plus, leur poids relatif diminue de 43 % (2,87 à 1,66). Il convient de lire ce tableau d'un point de vue dynamique : il signifie que nettement plus de familles s'arrêtent au second enfant, que plus de familles de trois enfants s'arrêtent à ce troisième. En contrepartie, moins de familles de deux enfants s'agrandissent vers la famille nombreuse de trois enfants, une proportion encore moindre s'élargissant au quatrième ou cinquième enfant ou plus...

La baisse de la fécondité se traduit donc par une diminution relative des familles ayant quatre enfants et plus<sup>11</sup>. On aurait pu imaginer que moins de familles franchiraient le seuil du deuxième enfant mais que parmi celles-ci une proportion appréciable aille vers la famille nombreuse. Ce n'est pas ce qui se passe. Le troisième enfant apparaît comme un seuil important qui se franchit moins souvent, le quatrième enfant étant également un seuil dont la probabilité de franchissement est encore plus faible en 1988 qu'en 1982<sup>12</sup>.

Il est alors possible de tenter une comparaison entre les statistiques de la CAF et les résultats du recensement de 1982.

9. Cf. tableau 1.

10. Cf. graphique 1.

11. Il y a peut-être également une diminution absolue. Nous l'estimerons avec l'addition des familles relevant de la CAF et de la MSA.

12. Cf. tableau 2.

Au 31 décembre 1981, le nombre moyen d'enfants pour cent familles allocataires de la CAF ayant deux enfants et plus est de 257.

Le chiffre équivalent à la date du recensement de 1982 est de 252<sup>13</sup>, donc inférieur. Mais il ne comprend pas les enfants de 16 à 18 ans qui donnent lieu au versement d'allocations familiales.

## 2. ...ÉGALEMENT DANS LE MONDE AGRICOLE

La baisse du nombre des familles nombreuses touche-t-elle également le monde agricole ? Dans différents départements comme par exemple l'Ille-et-Vilaine, nous avons pu estimer des fécondités fort différentes entre la ville-préfecture et le reste du département. On peut se demander si les agriculteurs de Vendée ont modifié leur comportement de façon aussi importante que les affiliés au régime général.

Un tableau élaboré à partir des statistiques de la Mutualité sociale agricole permet de répondre à cette question<sup>14</sup>. Une première constatation s'impose : le pourcentage des familles nombreuses du régime agricole est plus important que celui de celles relevant du régime général.

Le régime agricole compte au 31 décembre 1988 47,54 % de familles de trois enfants et plus alors que le régime général n'en compte que 37,4 %. Si l'on fait l'hypothèse que le pourcentage des célibataires et celui des familles d'un enfant n'est guère différent pour les agriculteurs et pour les affiliés au régime général, il y aurait donc beaucoup plus de familles nombreuses dans l'agriculture. Il convient cependant de rester prudent dans l'interprétation de ces chiffres. Il se pourrait que les familles qui ne relèvent plus du régime agricole par suite d'un changement professionnel soient des familles plus réduites.

Deuxième constatation : au 31 décembre 1988, la proportion des familles de cinq enfants et plus dans le régime agricole représente un pourcentage faible, même s'il est plus élevé que dans le régime général : 2,06 % pour le premier, 1,65 % pour le second.

Troisième constatation qui résulte des précédentes : c'est la proportion des familles de trois et quatre enfants qui fait la différence au bénéfice du régime agricole, non celle des familles les plus nombreuses (plus de cinq enfants). La MSA compte 45,48 % de familles de trois ou quatre enfants, alors que la CAF n'en compte que 35,74 %.

De ce qui précède découlent les mêmes conclusions que celles dressées pour les affiliés à la CAF. Premièrement, la probabilité pour une famille agricole ayant deux enfants d'en avoir un troisième a fortement diminué.

13. Calculé d'après le tableau 6 des Résultats du sondage au quart concernant la Vendée ; il dénombre 99 892 enfants de rang 2 et plus pour 39 676 familles ayant deux enfants et plus.

14. Cf. tableau 3.

Deuxièmement, la probabilité pour une famille de trois enfants de s'agrandir a également nettement diminué<sup>15</sup>.

Peut-on estimer l'importance des familles nombreuses en Vendée ?

Pour le savoir, nous avons additionné le nombre des familles percevant des allocations familiales de la CAF et de la MSA<sup>16</sup>, ces deux institutions couvrant plus de 95 % de la population vendéenne concernée par ces allocations.

En effet, le recensement de 1982 donnait 39 676 familles de deux enfants et plus. La CAF en indique 32 593 au 30 décembre 1982 (tableau 1) et la MSA 8 322 (tableau 3), soit au total 40 915. Ce chiffre est supérieur à celui du recensement mais il se place neuf mois après et inclut des familles ayant des enfants de 16 à 18 ans alors que le recensement s'arrête à 16 ans.

Les chiffres bruts mettent en évidence, de 1982 à 1988, l'augmentation du nombre des familles de deux enfants et plus (23 776 à 26 705, soit + 12,3 %) et la baisse du nombre des familles de trois enfants et plus (18 063 à 16 775, soit - 7 %). Comme dans le même temps la population de la Vendée a augmenté, la baisse du nombre des familles nombreuses, plus de 1 % en moyenne par an, est spectaculaire. Et cette baisse n'incorpore encore que faiblement la baisse de l'indice synthétique de fécondité qui, dans ce département, est tombé sous le seuil de 2,1 enfants par femme en 1983.

### 3. LA DIMINUTION DU NOMBRE D'ENFANTS PAR FAMILLE

Les chiffres du nombre d'enfants selon la dimension de la famille permettent de calculer le nombre moyen d'enfants par famille<sup>17</sup> dans le régime agricole pour celles ayant deux enfants ou plus. La comparaison entre la CAF et la MSA indique une différence et une similitude.

La différence confirme bien entendu les constatations ci-dessus : le nombre moyen des enfants est chaque année inférieur pour la CAF. En 1979, la MSA en compte, pour cent familles, 289 et la CAF 262, soit 9,34 % de moins. En 1988, ces chiffres deviennent 261 et 246 respectivement, soit 6,1 % de moins pour la CAF. Entre ces deux années le nombre moyen d'enfants a donc diminué de 9,7 % à la MSA (de 289 à 261), plus rapidement qu'à la CAF, 6,11 % (de 262 à 246). Ces chiffres montrent que la baisse de fécondité a touché le monde agricole plus tard que le monde non agricole, mais que les deux tendent vers des données semblables.

Cette baisse de la natalité en agriculture est confirmée par les résultats

15. D'un certain point de vue d'analyse théorique, on pourrait discuter nos conclusions car elles sont exprimées en termes de flux alors que nous avons des données sur des stocks. Mais : 1) Faute de données longitudinales, il convient d'utiliser des moyens indirects d'approche. 2) Nous avons réussi à obtenir des séries relativement longues qui permettent de valider ces conclusions.

16. Cf. tableau 4.

17. Cf. tableau 5.

du Recensement général de l'agriculture. En 1970, les moins de quinze ans représentaient 27 % de la population agricole totale. Ils n'en totalisent plus que 20 % en 1988<sup>18</sup>.

L'étude des statistiques des caisses effectuant le paiement des allocations familiales permet donc de percevoir l'évolution des structures familiales. Il est possible d'affiner cette connaissance en examinant la catégorie des familles monoparentales à revenu faible ou nul. On peut rechercher d'une part si cette catégorie augmente ou régresse, d'autre part quelle est l'évolution de sa typologie.

Les données retraitées<sup>19</sup> mettent en évidence que la croissance du nombre des bénéficiaires de l'API est spectaculaire. Au cours d'une décennie où le revenu moyen a augmenté, de 1979 à 1989, cette croissance est de 109 % en dix ans pour les affiliés à la CAF, alors que le nombre des bénéficiaires des allocations familiales n'augmentait que de 24 % en raison, rappelons-le, de la croissance non du nombre des familles, mais de la proportion de celles qui relèvent du régime général.

Cette augmentation du nombre des bénéficiaires de l'API pourrait s'expliquer par celle du nombre des veufs, des divorcés ou des séparés. En réalité, pour les années pour lesquelles une typologie est disponible (1982 à 1988), le nombre des allocataires de l'API croît de 29,24 %<sup>20</sup>. Mais parmi eux celui des célibataires croît de 50 %. La croissance des bénéficiaires de l'API est d'ailleurs corrélée avec celle des célibataires<sup>21</sup>. Les données de la MSA sont moins significatives car elles portent sur des chiffres réduits<sup>22</sup>.

Donc, dans un département bénéficiant d'un niveau de vie relativement satisfaisant, l'évolution des structures familiales se traduit notamment par l'augmentation du nombre des parents isolés à revenu faible ou nul, et particulièrement par l'augmentation du nombre de ceux qui n'ont jamais été mariés. Pour les finances de la branche famille, cette évolution n'est pas neutre. Elle pèse sur les budgets financiers des caisses sociales qui doivent suppléer à l'absence de solidarité nuptiale.

A titre de comparaison, peut-on examiner cette évolution dans un département urbain ? Il nous a été possible d'obtenir, grâce à l'obligeance de la Fédération des CAF de la région Midi-Pyrénées, les chiffres de la Haute-Garonne pour la période 1986-1990<sup>23</sup>.

On y retrouve l'augmentation importante de ce type de famille, + 29 % en quatre ans, ainsi que l'augmentation de la part des célibataires et des séparés.

Si l'on veut affiner la connaissance des structures familiales, il est inté-

18. Scees-INSEE, *Recensement agricole 1988*, Vendée, principaux résultats, p. 22.

19. Cf. tableau 6.

20. Cf. tableau 7.

21. Cf. graphique 2.

22. Cf. tableau 8.

23. Cf. tableau 9.

ressant d'approcher la répartition par âge à l'intérieur des familles. Celles-ci sont composées de nourrissons, de petits enfants, d'enfants, d'adolescents... Et comment évolue cette répartition? La population des nourrissons augmente-t-elle, auquel cas les collectivités publiques doivent en tenir compte pour les structures d'accueil et d'enseignement?

La réponse à cette question est donnée pratiquement par le chiffre des naissances, donc par l'état civil, compte tenu du faible niveau de la mortalité infantile. Le recensement, quant à lui, indique à la date où il est effectué la répartition par âge de la population, y compris celle de moins de vingt ans. Il est ainsi possible d'établir une pyramide des âges. Pour les périodes intercensitaires, une classe d'âge peut être assez bien suivie, celle des élèves de l'enseignement élémentaire.

Pour le département de la Vendée, les résultats<sup>24</sup> mettent en évidence la diminution absolue de la proportion de cette classe d'âge dans la population, avec une diminution relative encore plus importante puisque la population de la Vendée a augmenté dans la même période.

En dix ans, entre les années scolaires 1979-1980 et 1989-1990, les effectifs du primaire traduisent une diminution de 3 158 élèves, bien mise en évidence par le graphique 3, soit une baisse de 7,4 %. L'évolution est sensiblement la même dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé (graphiques 4 et 5). Chaque enseignement a, *grosso modo*, conservé ses mêmes pourcentages de fréquentation, mais subi de façon similaire les effets des évolutions de la natalité. Ceci a des conséquences évidentes sur les structures scolaires et se traduit notamment par une certaine diminution du nombre des classes (- 3,3 %) tel qu'il est indiqué par l'enseignement catholique<sup>25</sup>. Mais la diminution du nombre des écoles (- 28 %) traduit surtout les effets de la mixité, qui a abouti à la fusion d'un certain nombre d'écoles de filles avec celles des garçons.

Pour un autre département, l'Aveyron, nous avons obtenu grâce à l'Inspection académique une série plus longue, notamment en ce qui concerne l'enseignement public<sup>26</sup>. Dans ce département, entre 1971 et 1990, la population a baissé de 3,6 % tandis que les effectifs de l'enseignement public diminuaient de 27 %<sup>27</sup>. Comme ceux du privé ont diminué dans des proportions encore plus élevées que le public pour la période disponible (1977-1978 à 1990-1991), la baisse se traduit bien par une diminution du nombre moyen d'enfants de 6 à 11 ans par famille et, pour les collectivités, par la fermeture d'écoles et de classes.

L'ensemble de ces résultats serait justifiable de commentaires beaucoup plus développés, mais ce n'était pas l'objet de ce chapitre. Il s'agissait de

24. Cf. tableau 10.

25. Cf. tableau 11.

26. Cf. graphique 3.

27. Cf. tableau 12.

savoir si, outre les collectes les plus traditionnelles de données en démographie, il était possible de trouver d'autres sources pour l'examen des structures familiales au niveau infra-national. Cette recherche tendait à répondre partiellement à une observation faite par Louis Henry en 1963 et toujours d'actualité : « Bien que l'observation joue en démographie un rôle de premier plan, elle ne tient actuellement que peu de place dans les préoccupations apparentes de la statistique démographique, dans les pays développés<sup>28</sup>. »

De plus, même si le recensement et l'état civil donnent des éléments de connaissance pour l'étude des structures familiales, « les délais de publication des données sont en général très longs<sup>29</sup> », ne serait-ce que parce qu'il faut d'abord, à partir des naissances enregistrées, calculer les naissances domiciliées. Les outils complémentaires d'observation que nous proposons de prendre en compte ont l'avantage de pouvoir livrer leurs résultats assez rapidement à un niveau infra-national. De plus, l'importance des données qu'ils livrent permet d'évaluer pendant les périodes intercensitaires les tendances des structures familiales. La démographie, qui est d'abord une science de l'observation, en revenant à cet aspect essentiel de son activité, peut ainsi trouver des champs inexploités ou insuffisamment exploités.

28. Réflexions sur l'observation, *Population*, 1963, n° 2, p. 233-262.

29. Dominique Tabutin, *La collecte des données en démographie*, Liège, Ordina Editions, 1984.  
p. 29.



Tableau 1. — La composition des familles percevant des allocations familiales de la CAF-Vendée

Nombre d'enfants	31 déc. 1982	Pourcentage 1982	31 déc. 1983	Pourcentage 1983	31 déc. 1984	Pourcentage 1984	31 déc. 1985	Pourcentage 1985	31 déc. 1986	Pourcentage 1986	31 déc. 1987	Pourcentage 1987	31 déc. 1988	Pourcentage 1988
2	19516	59,87	20251	60,70	21004	61,52	21538	61,86	22240	62,46	22601	62,52	22894	62,58
3	9719	29,81	9919	29,73	10100	29,59	10383	29,82	10574	29,69	10833	29,97	11037	30,17
4	2422	7,43	2346	7,03	2248	6,60	2181	6,21	2108	5,92	2079	5,75	2032	5,55
5	627	1,92	569	1,70	550	1,61	540	1,55	507	1,42	457	1,26	457	1,25
6	211	0,85	195	0,58	176	0,51	138	0,39	120	0,34	119	0,33	108	0,29
7	69	0,21	51	0,15	36	0,10	38	0,11	45	0,13	44	0,12	34	0,09
8	20	0,06	18	0,05	13	0,04	15	0,04	9	0,02	14	0,04	13	0,03
9	5	0,02	6	0,02	9	0,03	1	0,00	1	0,00	2	0,01	2	0,01
10	1	0,00	3	0,01	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	0,00
11	2	0,01	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
12 et plus	1	0,00	1	0,00	1	0,00	1	0,00	1	0,00	1	0,00	0	0,00
TOTAL	32593	100,00	33359	100,00	34137	100,00	34815	100,00	35605	100,00	36150	100,00	36578	100,00
Total des 12 enfants et +	12		13		13		13		13		12		0	
Total des 3 et plus	13077	40,12	13108	39,28	13133	38,49	13277	38,13	13365	37,53	13549	37,48	13684	37,41
Total des 3 et 4	12141	37,24	12265	36,76	12348	36,19	12544	36,03	12682	35,61	12912	35,72	13069	35,73
4 et plus	3358	10,31	3189	9,55	3033	8,90	2894	8,31	2791	7,84	2716	7,51	2647	7,24
5 et plus	936	2,88	843	2,52	785	2,30	733	2,10	683	1,92	637	1,76	615	1,68

Source des chiffres : Statistiques annuelles des bénéficiaires, tableau 101.

Tableau 2. — L'évolution du nombre moyen d'enfants des familles allocataires de la CAF-Vendée

	Nombre moyen d'enfants pour cent familles allocataires de la CAF ayant 2 enfants ou plus (1)	Nombre moyen d'enfants pour 100 familles allocataires (2)	Nombre de familles allocataires du FNPF (3)
1974		244	
1975		239	
1976		228	
1977		219	
1978		207	
1979	262		42085
1980	259		42991
1981	257		45522
1982	255		46551
1983	253		47010
1984	251		48041
1985	249		49618
1986	248		50395
1987	249		50074 (4)
1988	246		50271 (4)

*Sources :*

(1) Rapport d'activité 1983 et 1988 de la CAF-Vendée, tableaux 217 et 215.

(2) Rapport d'activité 1978 de la CAF-Vendée, tableau 216, p. F7. Ce chiffre n'a plus été calculé depuis 1979 à juste titre car il est trop sensible à l'état de la législation et à celui des fichiers contrairement au (1).

(3) Rapport d'activité 1983 et 1988 de la CAF-Vendée, tableau 213, p. F4. Ce chiffre est moins sensible aux changements de législation que le total des familles allocataires qui additionnent les familles allocataires relevant du Fonds national des prestations familiales plus celles relevant du Fonds national de l'aide au logement plus celles relevant du Fonds national de l'habitat rural (hors FNPF).

(4) Dans son rapport 1988, la CAF note que la faible progression des chiffres résulte du nouveau mode de dénombrement. Le chiffre ne prend plus en compte que les familles ayant perçu une allocation l'année considérée à l'exclusion des familles qui seraient toujours dans les fichiers mais n'auraient pas perçu d'allocation l'année considérée.

Tableau 3. — La composition des familles percevant des allocations familiales de la MSA-Vendée

NOMBRE D'ENFANTS	1979		1980		1981		1982		1983		1984		1985		1986		1987		1988		1989	
	FAMILLES	%	FAMILLES	%	FAMILLES	%	FAMILLES	%	FAMILLES	%	FAMILLES	%	FAMILLES	%	FAMILLES	%	FAMILLES	%	FAMILLES	%	FAMILLES	%
2	4681	47,12	4805	49,63	4335	50,55	4260	51,19	4138	51,74	4050	52,68	3937	52,99	3654	52,83	3563	52,24	3411	52,46	3227	52,58
3	3038	30,58	2747	28,37	2768	32,28	2761	33,18	2721	34,02	2639	34,33	2599	34,98	2467	35,67	2523	36,99	2409	37,05	2305	37,56
4	1344	13,53	1260	13,01	1022	11,92	917	11,02	834	10,43	742	9,65	675	9,08	613	8,86	571	8,37	548	8,43	500	8,15
5	555	5,59	548	5,66	306	3,57	917	11,02	212	2,65	192	2,50	173	2,33	152	2,20	128	1,88	104	1,60	78	1,27
6	206	2,07	210	2,17	92	1,07	264	3,17	70	0,88	49	0,64	35	0,47	22	0,32	30	0,44	23	0,35	23	0,37
7	70	0,70	72	0,74	40	0,47	91	1,09	19	0,24	13	0,17	9	0,12	5	0,07	4	0,06	6	0,09	4	0,07
8 et +	40	0,40	40	0,41	12	0,14	24	0,29	4	0,05	3	0,04	2	0,03	4	0,06	2	0,03	1	0,02	0	0,00
TOTAL	9934	100,00	9682	100,00	8575	100,00	8322	100,00	7998	100,00	7688	100,00	7430	100,00	6917	100,00	6821	100,00	6502	100,00	6137	100,00
3 et +	5253	52,87	4877	50,36	4240	49,45	4974	59,77	3860	48,27	3638	47,33	3493	47,01	3263	47,18	3258	47,77	3091	47,54	2910	47,42
3 et 4	4382	44,11	4007	41,38	3790	44,20	3678	44,20	3555	44,45	3381	43,98	3274	44,06	3080	44,53	3094	45,36	2957	45,48	2805	45,71
4 et +	2215	22,29	2130	21,99	1472	17,17	2213	26,59	1139	14,25	999	13,00	894	12,03	796	11,51	735	10,78	682	10,49	605	9,86
5 et +	871	8,76	870	8,98	450	5,25	1296	15,57	305	3,82	257	3,35	219	2,95	183	2,65	164	2,41	134	2,06	105	1,71

Source : chiffres élaborés à partir des données de la MSA-Vendée.

Tableau 4. — Vendée — La composition des familles  
percevant des allocations familiales de la CAF et de la MSA

Nombre d'enfants	19 82		19 83		19 84		19 85		19 86		19 87		19 88	
	Familles	%	Familles	%	Familles	%	Familles	%	Familles	%	Familles	%	Familles	%
2	23 776	56,84	24389	58,97	25054	59,90	25475	60,30	25894	60,90	26164	60,89	26305	61,06
3	12 480	29,84	12640	30,56	12739	30,46	12982	30,73	13041	30,67	13356	31,08	13446	31,21
4	3 339	7,98	3180	7,69	2990	7,15	2836	6,71	2721	6,40	2650	6,17	2580	5,99
5	1 544	3,69	781	1,89	742	1,77	713	1,69	659	1,55	585	1,36	561	1,30
6	475	1,14	265	0,64	225	0,54	173	0,41	142	0,33	149	0,35	131	0,30
7	160	0,38	70	0,17	49	0,12	47	0,11	50	0,12	48	0,11	40	0,09
8 et plus	54	0,13	32	0,08	26	0,06	19	0,04	15	0,04	19	0,04	17	0,04
<b>Total</b>	<b>41828</b>		<b>41357</b>		<b>41825</b>		<b>42245</b>		<b>42522</b>		<b>42971</b>		<b>43080</b>	
3 et +	18052	43,16	16968	41,03	16771	40,10	16770	39,70	16 628	39,10	16807	39,11	16775	38,94
3 et 4	15819	37,82	15820	38,25	15729	37,61	15818	37,44	15762	37,07	16006	37,25	16026	37,20
4 et +	5518	13,19	4328	10,46	4032	9,64	3788	8,97	3587	8,44	3451	8,03	3329	7,73
5 et +	2233	5,34	1148	2,78	1042	2,49	952	2,25	866	2,04	801	1,86	749	1,74

Source : addition des tableaux 1 et 3.

Tableau 5. — L'évolution du nombre d'enfants des familles percevant des allocations familiales de la MSA-Vendée

ANNEE	NOMBRE TOTAL DE FAMILLES - 1	TOTAL DES ENFANTS - 2	NOMBRE MOYEN POUR 100 FAMILLES (2)/(1) X 100	EVOLUTION
1979	9934	28969	289	100
1980	9682	27835	287	99,31
1981	8575	23522	274	94,81
1982	8322	22545	271	93,77
1983	7998	21320	268	92,73
1984	7688	20354	265	91,69
1985	7430	19525	263	91,01
1986	6917	18120	262	90,65
1987	6821	17843	262	90,65
1988	6502	16950	261	90,31
1989	6137	15925	259	89,61

Source : chiffres calculés à partir de données brutes fournies par la MSA.

Tableau 6. — L'évolution des allocataires de l'API par rapport à ceux des allocations familiales (CAF-Vendée)

ANNEE	ALLOCATION DE PARENT ISOLE		ALLOCATIONS FAMILIALES		POURCENTAGE API/AF (1)/(3)
	Total (1)	% (2)	Total (3)	% (4)	
1979	277	100,00	29263	100,00	0,95
1980	307	110,83	30776	105,17	0,99
1981	395	142,59	31855	108,85	1,23
1982	448	161,73	32627	111,49	1,37
1983	497	179,42	33383	114,07	-1,48
1984	503	181,58	34160	116,73	1,47
1985	554	200,00	34832	119,30	1,59
1986	526	189,89	35619	121,72	1,47
1987	547	197,47	36150	123,53	1,51
1988	579	209,03	36570	124,97	1,58

Source : Rapports d'activité de la CAF-Vendée, 1983 et 1988, tableaux 23 et 12, p. H3.

Tableau 7. — L'évolution de la typologie des familles allocataires de l'API en Vendée (CAF)

31 Déc. de l'année	Célibataires		Ensemble des célibataires (1) + (2)	Veuf(ve)		Divorcé(e)		Séparé(e)		TOTAL
	hommes (1)	femmes (2)		hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	
1982	1	217	218	0	22	0	17	5	186	448
1983	0	228	228	0	31	0	35	8	195	497
1984	2	252	253	0	23	0	41	7	178	503
1985	5	285	290	1	20	1	44	5	193	554
1986	2	281	283	0	13	0	35	7	188	526
1987	2	300	302	0	15	0	33	5	174	547
autres								5	13	
1988	2	325	327	1	14	0	22	7	193	579
autres								0	15	

Le nombre d'allocataires de l'API (allocation de parent isolé) augmente de 29,24 % de 1982 à 1988. Celui des célibataires augmente de 50 %. C'est notamment l'effet de la hausse des naissances hors mariage, qui a été, en France, de 1982 à 1988 de 56 % (de 113 389 à 203 066).

Sources : statistiques des bénéficiaires de la CAF-Vendée, 1982 à 1988, tableau n° 192.

Tableau 8. — L'évolution de la composition des allocataires de l'API (MSA-Vendée)

au 31 décembre	Célibataires		Total (1)	Veuf(ve)		Total (2)	Divorcé(e) ou Séparé(e)		Total (3)	TOTAL (1) + (2) + (3)
	hommes	femmes		hommes	femmes		hommes	femmes		
1979	0	3	3	0	16	16	0	1	1	20
1980	0	3	3	4	16	20	3	5	8	31
1981	0	1	1	9	16	25	0	6	6	32
1982	0	1	1	3	11	14	2	4	6	21
1983	0	5	5	2	12	14	2	5	7	26
1984	0	5	5	0	18	18	1	8	9	32
1985	0	8	8	1	18	19	1	6	7	34
1986	0	2	2	3	13	16	0	10	10	28
1987	0	9	9	5	13	18	0	9	9	36
1988	0	9	9	2	20	22	3	11	14	45
1989	0	5	5	1	11	12	0	5	5	22

Sources : tableaux annuels de la MSA intitulés « dénombrement suivant la situation familiale des bénéficiaires au 31.12 de l'allocation de parent isolé ».

Tableau 9. — Haute-Garonne — L'évolution de la typologie des familles monoparentales à revenus faibles ou nuls allocataires de l'API

31-Déc de l'année	Célibataires			Veufs - Veuves		Divorcés		Séparés		Autres		Total
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
1986	-	645	645	1	25	-	189	10	566	-	-	1436
1987	-	774	774	-	22	1	141	12	597	2	32	1561
1988	-	861	861	-	17	-	130	7	641	1	20	1677
1989	1	878	879	-	16	2	118	14	768	3	18	1818
1990	1	904	905	1	14	1	105	4	799	1	26	1848

Sources : statistique des bénéficiaires de l'API dans la CAF de Haute-Garonne. Fédération des CAF de la région Midi-Pyrénées.

Tableau 10. — L'évolution de l'enseignement élémentaire en Vendée

Année Scolaire	Public - 1 -	Evolution du Public (2)	Privé - 3 -	TOTAL (1) + (3)	Evolution du TOTAL
1979-80	17951	100,00	24580	42531	100,00
1980-81	18010	100,32	24861	42871	100,79
1981-82	17765	98,96	24843	42608	100,18
1982-83	17357	96,69	24551	41908	98,53
1983-84	16857	93,90	24230	41087	96,60
1984-85	16857	93,90	23742	40599	95,45
1985-86	16437	91,56	23406	39843	93,67
1986-87	16533	92,10	23148	39681	93,29
1987-88	16718	93,13	23238	39956	93,94
1988-89	16806	93,62	23235	40041	94,14
1988-89	16472	91,76	22901	39373	92,57
Projections					
1989-90	16472	91,76	22901	n.d.	
1990-91	16139	89,90	n.d.	n.d.	
1991-92	15747	87,72	n.d.	n.d.	
1992-93	15327	85,38	n.d.	n.d.	
1993-94	15093	84,00	n.d.	n.d.	

Note : ces chiffres sont plus significatifs que ceux de l'enseignement pré-élémentaire (maternel) car ce dernier n'est pas obligatoire.

n.d. = non disponible.

Source des chiffres : Inspection académique de la Vendée.



Tableau 11. — L'évolution de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire catholique en Vendée

	Ecoles maternelles (sans classes élémentaires) - 1	Ecoles élémentaires (avec ou sans classes maternelles) - 2	TOTAL -3- = (1) + (2)	Nombre de classes - 4	Effectifs - 5
1969-70	3	458	461	n.d.	28945
1970-71	9	456	465	n.d.	28812
1971-72	9	456	465	n.d.	27602
1972-73	9	452	461	n.d.	26802
1973-74	9	451	460	n.d.	26141
1974-75	10	447	457	n.d.	25531
1975-76	10	445	455	1532	25037
1976-77	10	444	454	1538	24435
1977-78	10	441	451	1550	24634
1978-79	12	432	444	1568	24385
1979-80	12	417	429	1538	24588
1980-81	12	402	414	1521	24698
1981-82	12	380	392	1520	24821
1982-83	12	370	382	1519	24540
1983-84	11	358	369	1513	24204
1984-85	11	350	361	1509	23732
1985-86	11	337	348	1500	23454
1986-87	11	331	342	1501	23145
1987-88	12	324	336	1497	23225
1988-89	15	316	331	1490	23227
1989-90	17	311	328	1481	22896

(5) A l'exclusion de l'enseignement spécialisé.

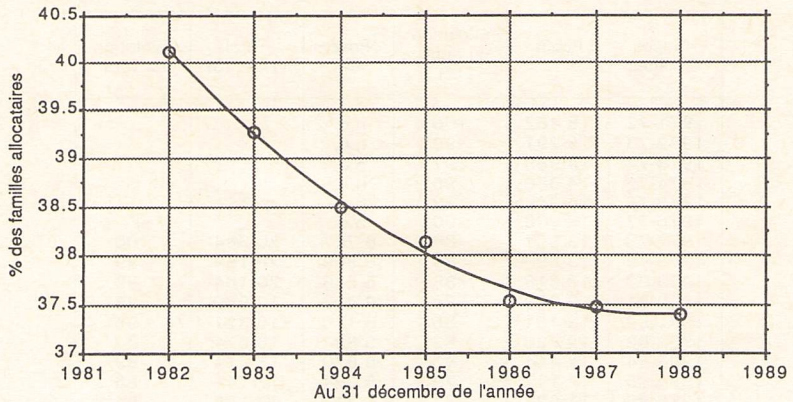
Source : annuaires annuels de l'enseignement catholique de Vendée de 1969-1970 à 1989-1990. Les chiffres peuvent diverger très légèrement de ceux indiqués par l'Inspection académique mais l'ordre de grandeur est semblable.

Tableau 12. — L'évolution des effectifs de l'enseignement élémentaire en Aveyron

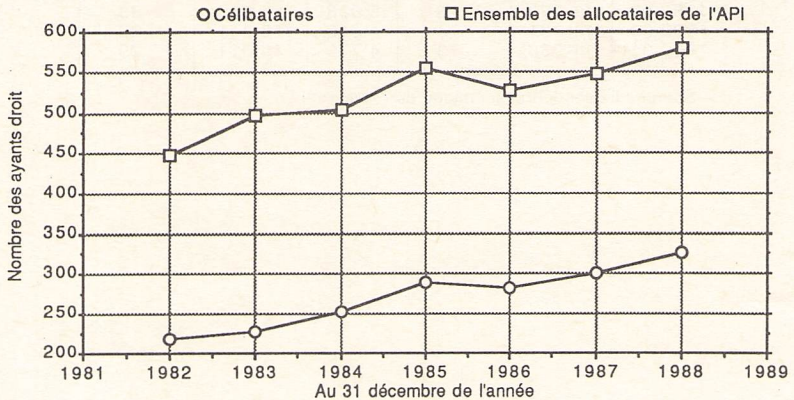
Années scolaires	Public (1)	Evolution du public (2)	Privé (3)	Total (1) + (3)	Evolution du total
1971-72	15 462	100	n.d.		
1972-73	15 291	99	n.d.		
1973-74	14 965	97	n.d.		
1974-75	14 685	95	n.d.		
1975-76	14 348	93	n.d.		
1976-77	13 908	90	n.d.		
1977-78	13 657	88	6 727	20 384	100
1978-79	13 590	88	6 569	20 159	99
1979-80	13 616	88	6 548	20 164	99
1980-81	13 563	88	6 417	19 980	98
1981-82	13 151	85	6 170	19 321	95
1982-83	12 730	82	5 884	18 614	91
1983-84	12 444	80	5 670	18 114	89
1984-85	12 147	79	5 394	17 541	86
1985-86	11 933	77	5 212	17 145	84
1986-87	11 828	76	5 147	16 975	83
1987-88	11 815	76	5 139	16 954	83
1988-89	11 792	76	5 038	16 830	83
1989-90	11 431	74	4 910	16 341	80
1990-91	11 236	73	4 775	16 011	79

Source : Inspection académique de l'Aveyron.

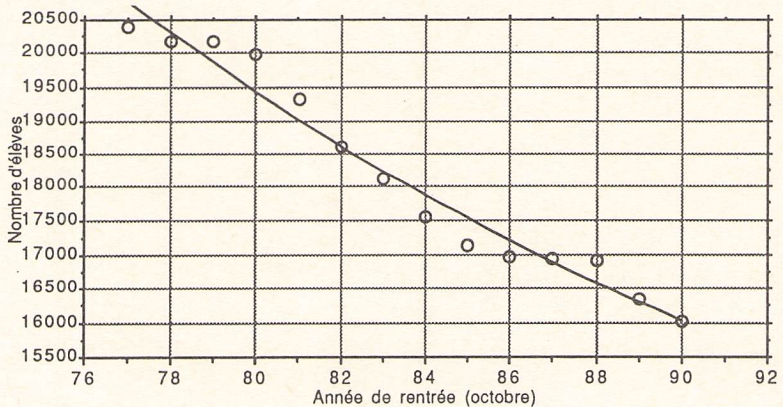
Graphique 1. — Pourcentage des familles de trois enfants et plus (CAF-Vendée)



Graphique 2. — Nombre des célibataires parmi les allocataires de l'API (CAF-Vendée)



Graphique 3. — Evolution des effectifs totaux de l'enseignement élémentaire



# Mesurer et comprendre

MÉLANGES OFFERTS

A

JACQUES DUPAQUIER

TEXTES RÉUNIS ET PUBLIÉS PAR

JEAN-PIERRE BARDET

FRANÇOIS LEBRUN

RENÉ LE MÉE



Presses Universitaires de France  
1993

ISBN 978-2130450962